

## Annick Lafontaine

---

**De:** Greffe Ville de Saint-Pie  
**Objet:** TR: Demande d'appui - BAPE générique sur la filière éolienne

---

**De :** Vent d'élus <[ventdelus@gmail.com](mailto:ventdelus@gmail.com)>  
**Envoyé :** 10 novembre 2024 09:38  
**À :** Vent d'élus <[ventdelus@gmail.com](mailto:ventdelus@gmail.com)>  
**Objet :** Demande d'appui - BAPE générique sur la filière éolienne

**\*\*Suite à un problème technique, il se peut que vous ayez reçu ce courriel en double. Si tel est le cas, veuillez ne pas tenir compte du deuxième envoi. Merci pour votre compréhension.\*\***

*Aux mairesses et maires, conseillères et conseillers municipaux, préfètes et préfets*



Le 8 novembre 2024

Chères collègues élues, chers collègues élus,

« Vent d'élus » est un organisme à but non lucratif d'[élu.es](http://elu.es) et d'[ex-élu.es](http://ex-elu.es) municipaux préoccupés par le déficit d'information entourant les projets éoliens. Nous dénonçons cette situation et plaçons la démocratie participative au cœur des décisions municipales qui influencent durablement l'actuel milieu de vie des citoyens et celui des générations futures.

Bien des élus unissent leur voix à celle des promoteurs privés pour vanter sans retenue la manne qu'apporteraient les revenus des parcs éoliens. Ce faisant, ils semblent oublier lois, règlements, politiques et orientations censés protéger le territoire agricole; est aussi évacuée la protection de la santé et de la qualité de vie des citoyens, à la base même de la Loi sur le développement durable. Ils nous projettent sur une voie pleine d'incertitudes. L'éolien serait un pilier de la transition énergétique et de la lutte contre les changements climatiques! Qu'en est-il réellement sans politique ni stratégie? Cela ressemble plus à un moyen détourné de poursuivre la croissance économique au détriment de la lutte aux changements climatiques.

Dans un monde cohérent, le développement de la filière éolienne ne saurait échapper à un BAPE générique réclamé par une part de plus en plus importante de notre société. Un BAPE générique, qui évaluerait l'ensemble de la filière éolienne, au lieu d'évaluer seulement un projet spécifique à la fois, comme c'est le cas actuellement, ferait la lumière sur les stratégies financières, sur l'exode des capitaux [i], sur la privatisation de la production d'électricité [ii], sur les inégalités sociales des redevances, sur les risques sanitaires et environnementaux [iii], etc.

Nous sommes préoccupés également par ce pacte municipalités-gouvernement-promoteurs éoliens qui exclut le citoyen, pourtant principal acteur concerné [iv]. N'oublions pas non plus le projet de loi 69 [v] qui souhaite renforcer la place du privé dans la production et la distribution d'électricité.

La plus élémentaire des prudences exige de prendre un pas de recul afin d'avoir une vue d'ensemble sur la filière éolienne, ses véritables impacts et enjeux sur notre avenir collectif. C'est d'ailleurs ce que souligne le rapport du BAPE no. 375 à la page 93 : « *Le moment est peut-être venu, 25 ans après la mise en service du premier parc éolien, d'ouvrir le débat public national sur la place de la filière éolienne dans le portefeuille énergétique du Québec et son mode de développement, incluant la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et économiques.* » [vi]

Comme plusieurs municipalités et MRC l'ont déjà fait [vii], nous vous invitons à adopter une résolution demandant au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Benoit Charette, de déclencher sans plus tarder un BAPE générique sur la filière éolienne.

Nous sommes convaincus que cette démarche constructive et respectueuse des principes de démocratie participative servira au mieux les intérêts des citoyens que nous représentons. Elle nous aidera également, en tant qu'[élu.es](#), à prendre des décisions éclairées sur cette question complexe qui aura un impact durable sur nos communautés.

Vous trouverez [ICI](#) un modèle de résolution et [ICI](#) la liste des adresses courriels des destinataires suggérés.

Si vous avez des questions, si vous cherchez des ressources supplémentaires, ou si vous voulez vous joindre au mouvement, nous vous invitons à visiter notre page web [www.ventdelus.ca](http://www.ventdelus.ca).

Cordialement,



**Rachel Fahlman**  
Présidente de Vent d'élus

---

[i] Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) : [Paradis fiscaux: la filière des énergies renouvelables](#), octobre 2024.

[ii] Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) : [La privatisation de l'énergie éolienne et l'impact sur la mission d'Hydro-Québec](#), mars 2024.

[iii] Institut national de santé publique (INSPQ) : [Éoliennes et santé publique: mise à jour 2023](#), avril 2024.

[iv] M.-C. Prémont, « [La justice négociée de l'énergie éolienne au Québec](#) », 2019, Les Cahiers de droit, no. 2, pp. 327 – 365.

[v] [Projet de loi n° 69, Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives](#).

[vi] [Rapport du BAPE no. 375: Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré](#), juin 2024.

[vii] [Des municipalités demandent un BAPE générique sur l'éolien](#), Le Devoir, 3 juin 2024.

## Résolution : BAPE générique sur la filière éolienne

CONSIDÉRANT la prolifération de projets éoliens sur le territoire agricole et habité du Québec;

CONSIDÉRANT qu'au Québec, le territoire cultivable ne représente que 2% du territoire[i], soit 0,28 hectare cultivable par habitant[ii];

CONSIDÉRANT que la sécurité et l'autonomie alimentaire sont essentielles;

CONSIDÉRANT que toute réduction du territoire cultivable menace la sécurité et l'autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT que la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) a autorisé à ce jour 99% des demandes de dérogations pour l'installation d'éoliennes en milieu agricole[iii];

CONSIDÉRANT le rapport de Madame Janique Lambert, commissaire au développement durable du Québec, publié le 25 avril 2024, soulignant que les terres agricoles sont « *essentielle[s] à l'autonomie alimentaire de la population et au développement du secteur bioalimentaire. Il importe donc d'assurer la protection et la mise en valeur du territoire agricole, et ce, au bénéfice des générations actuelles et futures.* »[iv];

CONSIDÉRANT que plusieurs personnalités publiques, incluant le premier ministre, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le président général de l'Union des producteurs agricoles et les deux présidents des unions municipales québécoises, se sont prononcés publiquement en faveur de la protection des terres agricoles et de l'autonomie alimentaire[v];

CONSIDÉRANT l'étude de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) du 14 mars 2024 démontrant que les retombés économiques du développement de la filière éolienne privée ne profitent pas de façon équitable aux municipalités et aux citoyens du Québec, mais profitant surtout à l'industrie privée et à ses actionnaires[vi];

CONSIDÉRANT que dans cette même étude, le développement de la filière éolienne privée soulève d'importants enjeux concernant la mission d'Hydro-Québec[vii];

CONSIDÉRANT les nombreuses préoccupations citoyennes soulevées depuis plusieurs mois, autant dans notre municipalité qu'ailleurs au Québec, au sujet du développement de la filière éolienne;

CONSIDÉRANT les nombreuses questions soulevées, autant par les élus que par les citoyens de nombreuses MRC au Québec qui demeurent sans réponses claires et satisfaisantes[viii];

CONSIDÉRANT les préoccupations de ce conseil pour l'avenir des terres agricoles, des milieux naturels et de la qualité du milieu de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT qu'il y a urgence d'agir compte tenu de l'objectif d'Hydro-Québec de tripler le nombre d'éoliennes sur le territoire d'ici 2035[ix];

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec n'a pas jugé bon de déclencher une étude environnementale stratégique sur la filière éolienne conformément à l'article 95.10 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) qui prévoit que « *les stratégies, les plans ou les autres formes d'orientations... doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique.* »;

CONSIDÉRANT que de nombreuses audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ont eu lieu au Québec au sujet de nombreux projets éoliens, mais qu'aucune analyse d'ensemble n'a été faite à ce jour;

CONSIDÉRANT que le rapport du BAPE no. 375 publié le 20 juin 2024, conclut que « *Le moment est peut-être venu, 25 ans après la mise en service du premier parc éolien, d'ouvrir le débat public national sur la place de la filière éolienne dans le portefeuille énergétique du Québec et son monde de développement, incluant la prise en compte de enjeux environnementaux, sociaux et économiques.* »[x];

CONSIDÉRANT qu'un BAPE générique serait le meilleur outil pour ouvrir le débat public national et faire une analyse d'ensemble;

CONSIDÉRANT le désir de ce conseil pour que les enjeux entourant le développement éolien en milieu habité et agricole soient éclairés par le biais d'un BAPE générique;

CONSIDÉRANT que selon l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), « *le BAPE a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre de l'Environnement et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite.* »;

CONSIDÉRANT que selon l'article 6.3 de la LQE, le BAPE doit « *tenir des audiences publiques ou des consultations ciblées dans les cas où le ministre le requiert.* »;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR XXX et résolu par ce Conseil :

- Que le conseil municipal de ... prenne position en faveur d'un BAPE générique sur la filière éolienne;
- Que le conseil municipal de ... demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Monsieur Benoit Charrette, de se prévaloir du pouvoir qui lui est confié en vertu de l'article 6.3 de la LQE et de donner le mandat d'un BAPE générique sur la filière éolienne au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement;

- De transmettre cette résolution aux personnes et aux organismes désignés ci-dessous en réitérant la position du conseil et en leur demandant de l'adopter, de l'appuyer ou d'agir selon leur champ de compétences afin d'exiger la tenue d'un BAPE générique sur la filière éolienne:
  - Les municipalités de la MRC de ...;
  - La MRC de ...;
  - Le Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Monsieur Benoit Charette;
  - Le Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Monsieur André Lamontagne;
  - La Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest;
  - La Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Madame Christine Fréchette;
  - Le premier ministre, Monsieur François Legault;
  - **Le député ou la députée provincial;**
  - Monsieur Marc Tanguay, chef du parti Libéral du Québec;
  - Monsieur Gabriel Nadeau-Dubois, porte-paroles de Québec Solidaire;
  - Monsieur Paul Saint-Pierre-Plamondon, chef du parti-Québécois;
  - Monsieur Éric Duhaime, chef du parti Conservateur du Québec;
  - Madame Martine Ouellet, cheffe de Climat Québec;
  - Monsieur Martin Caron, président général de l'Union des producteurs agricoles;
  - **Le président ou la présidente de l'UPA régional;**
  - Monsieur Jacques Demers, président de la Fédération Québécoise des Municipalités;
  - Monsieur Martin Damphousse, président de l'Union des Municipalités du Québec;
  - Monsieur Patrick Gloutney, Président du Syndicat SCFP-QUEBEC;
  - Madame Carole-Anne Lapierre, Alliance SaluTERRE;
  - Monsieur Normand Beudet, Fondation Rivières;
  - Madame Mélanie Busby, Front commun pour la transition énergétique;
  - Monsieur Philippe Duhamel, Regroupement vigilance énergie Québec;
  - Madame Myriam Thériault, Mères au front;
  - Madame Rachel Fahlman, Vent d'élus;
  - **Comité citoyen local.**

ADOPTÉ À **L'UNANIMITÉ ou MAJORITÉ** DES MEMBRES PRÉSENTS.

## **Références**

- [i] [L'agriculture au Québec](#), UPA, consulté le 28 avril 2024.
- [ii] [Nos terres agricoles sont-elles réellement notre garde-manger?](#), 16 septembre 2023.
- [iii] [La filière batterie menace le territoire agricole, constate le MAPAQ](#), 28 septembre 2023.
- [iv] [Québec n'en fait pas assez pour empêcher la dégradation des terres agricoles](#), 25 avril 2024.
- [v] Voir la note « Citations des personnalités publiques » ci-dessous pour les citations en question.
- [vi] [La privatisation de l'énergie éolienne et l'impact sur la mission d'Hydro-Québec](#), 14 mars 2024.
- [vii] Ibid.
- [viii] [TES Canada : la MRC de Mékinac interpelle le ministre Fitzgibbon](#), 25 avril 2024.
- [ix] [Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère](#).
- [x] [Rapport du BAPE no. 375, Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré](#), 20 juin 2024.

## **Citations des personnalités publiques**

Le premier ministre, François Legault, a dit que « *l'autonomie alimentaire c'est... une priorité.* »

Source : [Protection des terres : questionnaire sur l'emplacement des éoliennes](#), 29 juin 2023.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, André Lamontagne, a déclaré le 20 février 2024 au sujet des projets éoliens qu'il faut « *tout faire pour ne pas être en zone agricole.* »

Source : [Le ministre de l'Agriculture réticent aux éoliennes sur les terres agricoles](#), 20 février 2024.

Martin Caron, le président général de l'Union des producteurs agricoles du Québec, a dit, au sujet du développement éolien au Québec : « *on veut que ça se fasse à l'extérieur des terres agricoles.* »

Source : [Protection des terres : questionnaire sur l'emplacement des éoliennes](#), 29 juin 2023.

Martin Damphousse, le président de l'Union des Municipalités du Québec, a dit, au sujet de l'emplacement des éoliennes : « *on peut assurément les placer en dehors des belles terres agricoles.* »

Source : [Protection des terres : questionnaire sur l'emplacement des éoliennes](#), 29 juin 2023.

Jacques Demers, le président de la Fédération Québécoise des Municipalités, a dit, au sujet de l'emplacement des éoliennes : « *il n'y a pas personne qui vise de mettre ça nécessairement en terres agricoles quand ils ont le choix.* »

Source : [Protection des terres : questionnement sur l'emplacement des éoliennes](#), 29 juin 2023.

## Liste d'envoi : Résolution BAPE générique sur la filière éolienne

Destinataire	Courriel(s)
Les municipalités de la MRC	
La MRC	
Le Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Monsieur Benoit Charette	ministre@environnement.gouv.qc.ca
Le Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Monsieur André Lamontagne	ministre@mapaq.gouv.qc.ca
La Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest	ministre@mam.gouv.qc.ca
La Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Madame Christine Fréchette	ministre@economie.gouv.qc.ca
Le premier ministre, Monsieur François Legault	<a href="https://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/premier-ministre/joindre-pm/courriel/index.asp">https://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/premier-ministre/joindre-pm/courriel/index.asp</a>
Le député provincial	
Monsieur Marc Tanguay, chef du parti Libéral du Québec	ChefMarc.Tanguay@assnat.qc.ca
Monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et Madame Christine Labrie, co-portes-paroles de Québec Solidaire	Gabriel.Nadeau-Dubois.GOUI@assnat.qc.ca Christine.Labrie.SHER@assnat.qc.ca
Monsieur Paul Saint-Pierre-Plamondon, chef du parti-Québécois	Paul.St-PierrePlamondon.CALA@assnat.qc.ca
Monsieur Éric Duhaime, chef du parti Conservateur du Québec	info@conservateur.quebec

Madame Martine Ouellet, cheffe de Climat Québec	mouellet@climat.quebec
Monsieur Martin Caron, président général de l'Union des producteurs agricoles	slavallee@upa.qc.ca
<b>Président régional de l'Union de producteurs agricoles</b>	
Monsieur Jacques Demers, président de la Fédération Québécoise des Municipalités	info@fqm.ca
Monsieur Martin Dampousse, président de l'Union des Municipalités du Québec	info@umq.qc.ca
Monsieur Patrick Gloutney, Président du Syndicat SCFP-QUEBEC	pgloutney@scfp.ca
Madame Carole-Anne Lapierre, Alliance SaluTERRE	calapierre@equiterre.org
Monsieur Normand Beaudet, Fondation Rivières	normand.beaudet@fondationrivieres.org
Madame Mélanie Busby, Front commun pour la transition énergétique	melanie.busby@pourlatransitionenergetique.org
Monsieur Philippe Duhamel, Regroupement vigilance énergie Québec	philippe.duhamel@mac.com
Madame Myriam Thériault, Mères au front	myriamt@meresaufont.org
Madame Rachel Fahlman, Vent d'élus	ventdelus@gmail.com
<b>Comité citoyen local</b>	